

Le 18 avril 2017 – 8h45

Europorte : signature à l'unanimité de l'accord sur le temps de travail

Europorte France et ses quatre organisations syndicales CGT, CFDT, SUD et CFTC, viennent de signer à l'unanimité un accord sur le temps de travail dans le cadre de la réforme ferroviaire.

Cet accord inscrit dans la durée les engagements de l'entreprise en faveur d'une politique sociale favorable à la qualité de vie sans nuire à la productivité :

- **Une meilleure visibilité des plannings de travail** tant pour les salariés que pour les clients,
- **La création d'un Compte Epargne Temps** pour les repos d'aménagement du Temps de Travail prévus par la Convention Collective,
- **Un observatoire trimestriel** qui assure, rigueur, engagement et réactivité dans la mise en œuvre de l'accord.

Pascal Sainson, Président d'Europorte, a déclaré : « *Cet accord signé par toutes les organisations syndicales permet de mettre en place un temps de travail qui offre une meilleure qualité de vie aux salariés d'Europorte France sans surenchérir nos coûts. Le fret ferroviaire reste plus que jamais un transport d'avenir et compétitif.* »

Note aux éditeurs

Le Décret-Socle est applicable depuis le 11 décembre 2016. L'accord de branche de la CCN Branche Ferroviaire sur l'organisation du travail se substitue depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'accord Fret du 14 octobre 2008. Le précédent accord d'Entreprise d'Europorte datait de Février 2013 et va donc être substitué à ce nouvel accord au cours du second trimestre 2017.

À propos d'Europorte :

Premier opérateur privé français à avoir obtenu en 2004 une licence l'autorisant à développer des services ferroviaires dans l'ensemble de l'Union européenne, Europorte, filiale de Groupe Eurotunnel spécialisée dans le fret ferroviaire, est implantée sur le réseau français. Europorte apporte des solutions sur-mesure aux industriels en proposant une offre intégrée couvrant la totalité des métiers du fret : de la traction nationale et internationale à la logistique, des services de proximité à la gestion d'embranchements, sans oublier les missions d'opérateur ferroviaire de proximité.

Plus d'infos sur www.europorte.com